

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.101 Séance du **VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 19 novembre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

3 absents :

MM. JOURNE, ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Projet de végétalisation des cours maternelle et élémentaire du groupe scolaire Françoise DOLTO : Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE de Haute-Savoie

Dans le cadre du dispositif NEFLE, issu de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de la refondation (CNR), la communauté éducative de l'école Françoise DOLTO a engagé une large réflexion au cours de plusieurs concertations, associant également les parents, articulée autour du bien-être de l'enfant à l'école.

Trois axes d'action ont émergé parmi lesquels celui de repenser l'aménagement des espaces afin qu'ils soient plus naturels et accueillants

La commune de Vétraz-Monthoux, propriétaire des locaux, a été sollicitée pour participer à l'élaboration du projet qui pourra permettre, une fois validé, de prétendre à des financements de l'Etat.

Afin de bénéficier d'une expertise en la matière, le CAUE de la Haute Savoie, qui a déjà accompagné des collectivités sur des projets de végétalisations d'espaces scolaires, a été contacté.

Le CAUE peut accompagner la collectivité dans la réflexion globale sur l'aménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire Françoise DOLTO intégrant la végétalisation des cours élémentaire et maternelle avec un volet participatif intégrant l'implication active de l'équipe pédagogique et des enfants, entrant ainsi dans le cadre du projet NEFLE. L'accompagnement inclut également une réflexion visant à optimiser la répartition des usages et à prendre en compte de déplacement de la piste cyclable traversant actuellement le site de l'école.

2024.101

Une convention fixe les termes de cet accompagnement ainsi que la contribution volontaire et forfaitaire de la commune de Vétraz-Monthoux dont le montant s'élève à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 novembre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 29/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.